

## 42 lacs des Laurentides affectés par le Myriophylle à épi

Le 26 juillet 2020 – Modifié à 19 h 38 min le 2 août 2020

Temps de lecture : 3 min 30 s

Par Nathalie Dansereau



Isabelle Simard

*(Photo : Site ministère de l'Environnement)*

Le CRE Laurentides surveille de près la propagation d'une plante envahissante qui perturbe l'éco-système des lacs de façon progressive. Actuellement, on compte quarante-deux lacs affectés par le Myriophylle à épi dans les Laurentides.

Les tiges de cette plante exotique originaire de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique sont enracinées dans le substrat (sédiments) et peuvent mesurer jusqu'à 6 mètres. Près de la surface de l'eau, elles se ramifient et peuvent poursuivre leur croissance horizontalement produisant, çà et là, des épis de fleurs émergents.

*« Un volet important de notre travail consiste à aider les citoyens et les municipalités dans la protection des bandes riveraines ou à reconnaître et prévenir la propagation des plantes aquatiques exotiques envahissantes non contrôlées par l'écosystème comme le Myriophylle à épi. Cette plante doit être détectée rapidement pour agir efficacement »*, mentionne Isabelle Saint-Germain, directrice -Projets et communications du CRE Laurentides.

Les spécialistes s'accordent pour dire qu'il faut résister à l'envie d'arracher cette plante submergée, soi-même, et faire appel à des professionnels parce que chaque mini fragment qui tombe peut former un nouveau plant.

L'arrachage manuel devrait se faire par des plongeurs certifiés munis de sacs de plongée pour recueillir les plants. Un rideau flottant ou une équipe de surveillance recueille en même temps les fragments.

## Mieux vaut prévenir que guérir

Prévenir l'introduction et la propagation du myriophylle à épis est le meilleur moyen de lutter contre cette espèce envahissante dans les lacs et les cours d'eau. Une fois l'espèce introduite, il est généralement difficile et coûteux de la contrôler.

On sait que la pratique d'activités dans les herbiers par les plaisanciers contribue à la fragmentation des tiges. Alors, évitons ces endroits! De plus, le courant, les embarcations, les remorques et tout autre matériel peuvent transporter les fragments de tiges vers de nouveaux secteurs et de nouveaux plans d'eau. Il faut donc inspecter et nettoyer ces objets lors de déplacements d'un plan d'eau à un autre.

La présence et le maintien de la végétation indigène peuvent aider à limiter la propagation du myriophylle à épis. Pour reconnaître le myriophylle à épis et signaler sa présence, utilisez l'outil Sentinelle sur le site du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

## Comment intervenir?

Un plan d'intervention détermine généralement les méthodes de contrôle appropriées pour chaque colonie de myriophylles à épis, ainsi que le calendrier des activités à réaliser. Si vous constatez la présence du Myriophylle à épi, contactez le CRE de votre région.

*« Notre rôle, c'est de sensibiliser les gens et de faire appliquer le règlement pour protéger les bandes riveraines et diminuer les sédiments ou l'engrais sur les pelouses. On fait en sorte que les riverains soient autonomes en matière de protection des lacs. On ne se substitue pas aux services de la municipalité et des citoyens. En fait, on travaille pour perdre nos jobs »,* explique avec un brin d'humour Isabelle St-Germain du CRE Laurentides.

Notez qu'avant d'intervenir dans un plan d'eau, vous devez consulter votre municipalité et le bureau du MELCC de votre région. Les interventions de contrôle des espèces exotiques envahissantes (EEE) peuvent avoir des impacts sur l'environnement et, donc, être assujetties à des autorisations.

[Consultez la liste officielle des plans d'eau affectés par le myriophylle à épi au Québec ici.](#)